

Annexe 04 - Détails sur la recommandation 4 : assurer l'implication de la communauté de l'ICANN dans la prise de décisions : sept nouveaux pouvoirs communautaires.

1. Résumé








- Le CCWG-Responsabilité recommande l'exercice de sept pouvoirs communautaires afin d'améliorer la reddition de comptes et d'assurer l'implication de la communauté. Ces pouvoirs sont :
 - rejeter le budget ou les plans opérationnels/stratégiques ;
 - rejeter les modifications apportées aux Statuts constitutifs « standard » de l'ICANN ;
 - approuver les modifications apportées aux Statuts constitutifs « fondamentaux » et/ou à l'Acte constitutif de l'ICANN ;
 - destituer des administrateurs individuels de l'ICANN ;
 - révoquer l'ensemble du Conseil d'administration de l'ICANN
 - lancer un processus de révision indépendant contraignant (c'est-à-dire que la décision du panel peut être appliquée par un tribunal compétent en matière d'arbitrage international) ;
 - rejeter les décisions du Conseil d'administration de l'ICANN relatives aux révisions des fonctions IANA, y compris le déclenchement de la séparation de l'IANA après-transition.
- Les pouvoirs et les processus correspondant visent à garantir qu'aucune partie prenante ne puisse exercer un pouvoir à elle seule et qu'aucune partie de la communauté ne puisse à elle seule bloquer l'exercice d'un pouvoir.

2. Recommandations du CCWG-Responsabilité

- 1 Le CCWG-Responsabilité recommande de considérer les pouvoirs communautaires suivants comme des Statuts fondamentaux :
 1. rejeter le budget ou les plans opérationnels/stratégiques ;
 2. rejeter les modifications apportées aux Statuts constitutifs « standard » de l'ICANN ;

3. approuver les modifications apportées aux statuts « fondamentaux » et/ou à l'acte constitutif de l'ICANN ;
 4. destituer des administrateurs individuels de l'ICANN ;
 5. révoquer l'ensemble du Conseil d'administration de l'ICANN
 6. lancer un processus de révision indépendant contraignant (c'est-à-dire que la décision du panel peut être appliquée par un tribunal compétent en matière d'arbitrage international) ;
 7. rejeter les décisions du Conseil d'administration de l'ICANN relatives aux révisions des fonctions IANA, y compris le déclenchement de la séparation de l'IANA après-transition.
- 2 Le CCWG-Responsabilité propose d'inscrire dans les Statuts qu'en cas de destitution du Conseil d'administration, un Conseil intérimaire sera formé et restera en place seulement le temps de procéder à la sélection et à l'élection des membres du nouveau Conseil d'administration. Les organisations de soutien, les comités consultatifs et le comité de nomination mettront au point des processus de remplacement assurant que le Conseil intérimaire ne sera pas en place pendant plus de 120 jours. Le Conseil intérimaire aura les mêmes pouvoirs et devoirs que le Conseil qu'il remplace. Il est essentiel pour la continuité opérationnelle de l'ICANN d'avoir un Conseil d'administration en place à tout moment et cela constitue une exigence légale.
- Les statuts constitutifs de l'ICANN préciseront que, sauf dans des circonstances où les décisions urgentes sont nécessaires pour protéger la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS, le Conseil intérimaire consultera avec la communauté par le biais des dirigeants de l'organisation de soutien et du comité consultatif avant de prendre des décisions importantes. Le cas échéant, le Conseil intérimaire consultera également à travers le forum communautaire de l'ICANN avant de prendre des mesures qui constitueraient des modifications substantielles à la stratégie de l'ICANN, à ses politiques ou à sa gestion, y compris le remplacement du Président-directeur général en exercice.
 - Remarque : les pouvoirs sont détaillés dans le point suivant et les conditions d'utilisation de ces pouvoirs sont présentées dans l'annexe 2 – Détails de la recommandation 2 : Habilitier la communauté à travers le consensus : engager, intervenir progressivement, appliquer
- 3 Le CCWG-Responsabilité propose une exception pour rejeter les statuts standard au cas où la modification aux statuts standard serait le résultat d'un processus d'élaboration de politiques. L'exception serait comme suit :
- les statuts fondamentaux exigeraient au Conseil de l'ICANN de ne pas combiner l'approbation des changements aux statuts constitutifs étant le résultat d'un processus d'élaboration de politiques avec toute autre modification aux statuts
 - les statuts fondamentaux obligeraient le Conseil de l'ICANN à indiquer clairement si une modification aux statuts constitutifs est le résultat d'un processus d'élaboration des politiques lorsque le Conseil l'approuve
 - les statuts fondamentaux qui traitent du rejet à une modification aux statuts constitutifs exigerait à l'organisation de soutien ayant conduit le processus d'élaboration de politiques (si la modification aux statuts était le résultat d'un processus d'élaboration des politiques) de soutenir officiellement la tenue d'un Forum communautaire et d'exercer le pouvoir de rejeter la modification au statut constitutif. Si l'organisation de soutien ayant dirigé le processus de développement de politiques qui exige la modification du statut ne soutient pas la tenue d'un Forum communautaire ou l'exercice du pouvoir de rejeter la modification, le pouvoir communautaire pour rejeter le statut constitutif ne peut pas être utilisé.

3. Explication détaillée des recommandations

| | | | |
|---|--|---|---|
|  <p>REJETER LE BUDGET OU LE PLAN STRATÉGIQUE / OPÉRATIONNEL</p> |  <p>REJETER LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX STATUTS CONSTITUTIFS STANDARD DE L'ICANN</p> |  <p>APPROUVER LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX STATUTS FONDAMENTAUX</p> | |
|  <p>DESTITUER DES ADMINISTRATEURS INDIVIDUELS DE L'ICANN</p> |  <p>RÉVOQUER TOUT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> |  <p>LANCER UN PROCESSUS DE RÉVISION INDÉPENDANTE</p> |  <p>REJETER LES DÉCISIONS DU CONSEIL DE L'ICANN LIÉES AUX RÉVISIONS DES FONCTIONS IANA</p> |

- 4 Le CCWG-Responsabilité propose un ensemble de sept pouvoirs communautaires visant à donner à la communauté les moyens d'amener l'ICANN à lui rendre compte de ses activités au vu des principes de l'organisation (mission, engagements et valeurs fondamentales). Les pouvoirs communautaires proposés sont :

Le pouvoir de rejeter le budget ou les plans stratégique / opérationnel de l'ICANN ;

Le pouvoir de rejeter les modifications aux statuts standard de l'ICANN ,

Le pouvoir de destituer des membres individuels du Conseil d'administration

Le pouvoir de révoquer l'ensemble du Conseil d'administration de l'ICANN

Le pouvoir d'approuver les modifications des Statuts fondamentaux et/ou de l'Acte constitutif de l'ICANN

Lancer un processus de révision indépendant contraignant (c'est-à-dire que la décision du panel peut être appliquée par un tribunal compétent en matière d'arbitrage international) ;

Rejeter les décisions du Conseil d'administration de l'ICANN relatives aux révisions des fonctions IANA, y compris le déclenchement de la séparation de l'IANA après-transition.

5 Il est important de noter que les pouvoirs ci-dessus, ainsi que le lancement d'une groupe de travail intercommunautaire chargé de la séparation¹, (comme l'exigent les dépendances du CWG-Supervision), peuvent être appliqués à l'aide du processus de révision indépendante de la communauté ou par le pouvoir de révoquer l'ensemble du Conseil.

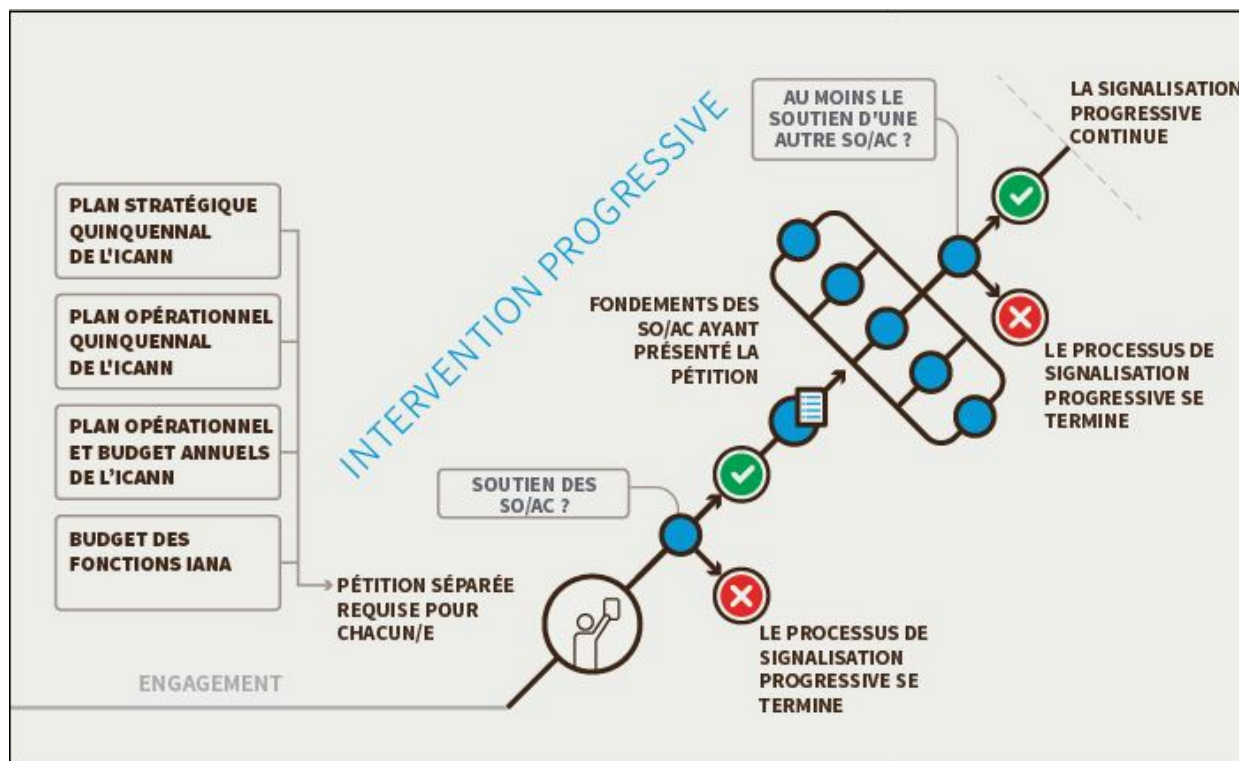
6 **Le pouvoir de rejeter le budget ou les plans stratégiques / opérationnels de l'ICANN**

7 Le droit d'approuver les budgets et l'orientation stratégique est un pouvoir de gouvernance critique pour une organisation. Par l'affectation des ressources et la définition des objectifs auxquels ils sont dirigés, les plans stratégiques et opérationnels et les budgets ont un impact significatif sur ce que l'ICANN fait et sur l'efficacité avec laquelle elle remplit son rôle. La communauté de l'ICANN joue déjà un rôle actif en faisant des contributions pour ces documents clés grâce à la participation dans les processus de consultation existants que l'ICANN organise.

8 Pour fournir des garanties de responsabilité supplémentaires, le CCWG-Responsabilité a proposé que la communauté ait le pouvoir de rejeter :

- le plan stratégique quinquennal de l'ICANN
- le plan opérationnel quinquennal de l'ICANN
- le plan opérationnel annuel et le budget de chaque exercice fiscal de l'ICANN
- le budget des fonctions IANA

¹ Si la révision de la fonction IANA du CWG-Supervision identifie la nécessité d'un processus de séparation, elle recommandera la création d'un groupe de travail intercommunautaire chargé de la séparation. Cette recommandation devra être approuvée par la majorité qualifiée des conseils de l'Organisation de soutien aux extensions génériques et de l'Organisation de soutien aux extensions géographiques, suivant leurs procédures normales pour déterminer la majorité qualifiée, et devra également être approuvée par le Conseil de l'ICANN suite à une période de consultation publique et à un mécanisme communautaire de reddition de comptes établi par le CCWG-Responsabilité.



- 9 Le CCWG-Responsabilité estime qu'une pétition distincte sera nécessaire pour chaque budget ou plan stratégique / opérationnel contesté. Un budget ou plan stratégique / opérationnel ne pourra être contesté qu'en cas de problèmes substantiels soulevés lors de l'étape d'engagement et qui n'auront pas été correctement traités avant approbation.
- 10 Une organisation de soutien ou un comité consultatif qui demande le rejet d'un budget ou d'un plan stratégique / opérationnel devrait être tenu de présenter une justification et d'obtenir le soutien pour sa pétition d'au moins une autre organisation de soutien ou comité consultatif selon le processus d'intervention progressive.
- 11 Les processus de signalisation progressive et d'application pour rejeter tout plan stratégique, opérationnel ou le budget annuel serait le processus détaillé présenté dans la recommandation 2 : habiliter la communauté à travers le consensus : engager, intervenir progressivement, appliquer.
- 12 Si le pouvoir était utilisé pour rejeter le budget annuel, un budget intérimaire serait promulgué (les détails concernant ce budget intérimaire sont actuellement en cours d'élaboration).
- 13 **Le budget des fonctions IANA**
- 14 En vertu de ce pouvoir, la communauté sera en mesure d'examiner le budget des fonctions IANA comme un budget indépendant. Le budget des fonctions IANA fait actuellement partie du plan opérationnel et budget annuel.
- 15 Le CCWG-Responsabilité recommande qu'il y ait deux processus distincts en ce qui concerne les pouvoirs communautaires permettant de rejeter le budget de l'IANA et celui de l'ICANN, ce qui satisfait aux exigences définies dans la proposition de transition de la supervision de l'IANA.

L'utilisation du pouvoir de la communauté de rejeter le budget de l'ICANN n'aurait aucune incidence sur le budget de l'IANA, et le rejet du budget de l'IANA n'aurait aucun impact sur le budget de l'ICANN.

- 16 En outre, pour renforcer l'approche collaborative et ascendante que l'ICANN emploie actuellement afin de permettre à la communauté de contribuer à l'élaboration des documents budgétaires, le CCWG-Responsabilité recommande d'inscrire ce processus de consultation dans les Statuts relatifs au budget des fonctions IANA.
- 17 Les processus de signalisation progressive et d'application pour rejeter le budget des fonctions IANA serait le processus détaillé présenté dans la recommandation 2 : habiliter la communauté à travers le consensus : engager, intervenir progressivement, appliquer.
- 18 Si ce pouvoir est exercé pour rejeter le budget des fonctions IANA annuel, un budget provisoire sera promulgué (les détails concernant ce budget provisoire sont actuellement en cours d'élaboration).

19 **le pouvoir de rejeter les modifications aux statuts standard de l'ICANN ,**

- 20 Outre la protection contre la possibilité que le Conseil de l'ICANN puisse modifier unilatéralement les statuts fondamentaux sans consulter la communauté, le CCWG-Responsabilité recommande que la communauté ait le pouvoir de rejeter les modifications aux statuts standard de l'ICANN après leur approbation par le Conseil mais avant que les modifications entrent en vigueur. Le délai d'entrée en vigueur des modifications approuvées par le Conseil est de 15 jours ce qui permettra à la communauté de décider si une pétition pour rejeter le changement devrait être initiée.
- 21 Ce pouvoir, en ce qui concerne les statuts standard, est un processus de rejet qui est utilisé pour indiquer au Conseil d'administration que la communauté ne soutient pas une modification approuvée par le Conseil. Il ne permet pas à la communauté de ré-écrire un changement de statut standard qui a été proposé par le Conseil.
- 22 Il est important de noter que le CCWG-Responsabilité a pris soin d'essayer de ne pas modifier les principaux processus d'élaboration de politiques de l'ICANN. Les outils proposés pour améliorer la responsabilité visent généralement les questions les plus amples de l'ICANN, pas l'élaboration de politiques dans les organisations de soutien. Toutefois, le pouvoir de rejeter un changement à un statut standard peut interférer avec la mise en œuvre d'un processus d'élaboration de politiques exigeant un tel changement. Pour assurer que ce pouvoir n'interfère pas avec le processus ascendant d'élaboration de politiques de l'ICANN, le CCWG-Responsabilité a ajouté une exception au pouvoir de rejeter les statuts standard afin de s'assurer qu'un changement à un statut étant le résultat d'un processus d'élaboration de politiques ne puisse pas être rejeté après son approbation par le Conseil d'administration de l'ICANN sans l'approbation de l'organisation de soutien qui a conduit le processus d'élaboration de politiques.
- 23 Les processus d'intervention progressive et d'application de ce pouvoir sont tels que présentés dans la « Recommandation 2 : Habilitier la communauté à travers le consensus : engager, intervenir progressivement, appliquer », à l'exception suivante :
- 24 Le CCWG-Responsabilité propose une exception pour rejeter les statuts standard au cas où la modification à ces statuts serait le résultat d'un processus d'élaboration de politiques. L'exception serait comme suit :

- les statuts fondamentaux exigeraient au Conseil de l'ICANN de ne pas combiner l'approbation des changements aux statuts constitutifs étant le résultat d'un processus d'élaboration de politiques avec toute autre modification aux statuts
- Les statuts fondamentaux obligerait le Conseil de l'ICANN à indiquer clairement si une modification aux statuts constitutifs est le résultat d'un processus d'élaboration des politiques lorsque le Conseil l'approuve
 - Les statuts fondamentaux qui traitent du rejet à une modification aux statuts constitutifs exigeraient à l'organisation de soutien ayant conduit le processus d'élaboration de politiques (si la modification aux statuts était le résultat d'un processus d'élaboration des politiques) de soutenir officiellement la tenue d'un Forum communautaire et d'exercer le pouvoir de rejeter la modification au statut constitutif. Si l'organisation de soutien ayant dirigé le processus de développement de politiques qui exige la modification du statut ne soutient pas la tenue d'un Forum communautaire ou l'exercice du pouvoir de rejeter la modification, le pouvoir communautaire pour rejeter le statut constitutif ne peut pas être utilisé.

25 **Le pouvoir d'approuver les modifications des Statuts fondamentaux et/ou de l'Acte constitutif de l'ICANN**

26 Afin d'éviter que le Conseil de l'ICANN puisse modifier unilatéralement les Statuts sans consulter la communauté, le CCWG-Responsabilité estime que le processus de consultation communautaire doit être renforcé dans les Statuts fondamentaux. L'ensemble de statuts fondamentaux proposés serait plus difficile de modifier que les statuts standard pour deux raisons :

- la compétence de modification des Statuts fondamentaux et/ou de l'Acte constitutif sera partagée entre le Conseil d'administration et la communauté de l'ICANN ;
- le seuil de soutien requis pour modifier un statut fondamental serait significativement plus élevé que le seuil pour modifier un statut standard

27 Le CCWG-Responsabilité met l'accent sur l'importance pour le Conseil d'administration et la communauté de l'ICANN de pouvoir rédiger de nouveaux Statuts fondamentaux et/ou un nouvel Acte constitutif à l'avenir, ou de modifier ou supprimer les Statuts en vigueur pour garantir l'adaptation de l'ICANN à l'évolution de l'environnement internet.

28 **Les processus d'intervention progressive pour ce pouvoir sont les suivants :**

29 **Étape 1. Publication de l'approbation par le Conseil d'administration des modifications des Statuts fondamentaux et/ou de l'Acte constitutif.**

30 **Étape 2. Conférence téléphonique (21 jours après approbation par le Conseil d'administration des modifications des Statuts fondamentaux et/ou de l'Acte constitutif).**

- Ⓞ L'ICANN organise une conférence téléphonique ouverte pour tous les participants intéressés et offrira des services de soutien. Les représentants du Conseil de l'ICANN sont censés participer et être prêts à aborder les problèmes soulevés

31 **Étape 3. Décision de tenir un forum communautaire (7 jours à partir de la fin de la conférence téléphonique)**

- ⊙ Si trois ou plusieurs organisations de soutien ou comités consultatifs donnent leur soutien à la tenue d'un forum communautaire, celui-ci sera organisé dans un délai de 7 jours
- ⊙ Si la proposition d'organiser un forum communautaire n'obtient pas le soutien nécessaire dans les sept jours, le processus d'intervention progressive prend fin.

32 **Étape 4. Tenue d'un forum communautaire (15 jours pour organiser et tenir l'événement à partir de la date dans laquelle la décision a été prise)**

- ⊙ Les parties prenantes devraient participer à cet événement uniquement à distance, en assistant à des téléconférences et des réunions via Adobe Connect pendant un ou deux jours maximum. Il n'est pas prévu que les participants se rencontrent, sauf si le calendrier leur permet d'assister à une réunion programmée par l'ICANN. Le forum communautaire sera ouvert à tous les participants intéressés et l'ICANN fournira des services de soutien, y compris sous la forme d'enregistrements et de transcriptions mis à disposition. Les représentants du Conseil de l'ICANN sont censés participer et être prêts à aborder les problèmes soulevés
- ⊙ L'objectif du forum communautaire est le partage d'informations (les fondements de la pétition, etc.) et exprimer les points de vue de la communauté sur la pétition. En conséquence, n'importe quel(le) SO/AC pourra communiquer par écrit son point de vue préliminaire sur l'exercice de ce pouvoir communautaire.
- ⊙ Le forum communautaire ne prendra pas des décisions et ne cherchera pas le consensus. Il ne décidera pas d'avancer la pétition jusqu'à l'étape de décision. Cette décision est du ressort des SO et/ou des AC et sera prise à l'issue du forum.
- ⊙ Le forum communautaire doit être géré / modéré d'une manière juste et neutre.
- ⊙ Dans la mesure où les SO/AC concernés estimeraient nécessaire de poursuivre les délibérations, deux autres sessions du forum communautaire pourront être organisées.
- ⊙ Le personnel de l'ICANN recueillera et publiera les enregistrements publics de la/des session(s) du forum, y compris toutes les présentations écrites.

33 **Étape 5. Décision d'utiliser un pouvoir de la communauté comme une Communauté habilitée (quinze jours à compter de la conclusion du forum de la communauté)**

- ⊙ Si durant ces 15 jours, quatre SO et/ou AC, ou plus, apportent leur soutien, et pas plus d'un(e) SO/AC soumet une objection, l'Électeur unique exerce son pouvoir pour approuver les modifications des Statuts fondamentaux.
- ⊙ Si ces conditions ne sont pas remplies, le processus d'intervention progressive prend fin sans que ces modifications soient approuvées.

34 **Étape 6. Informer le Conseil de l'ICANN (1 jour)**

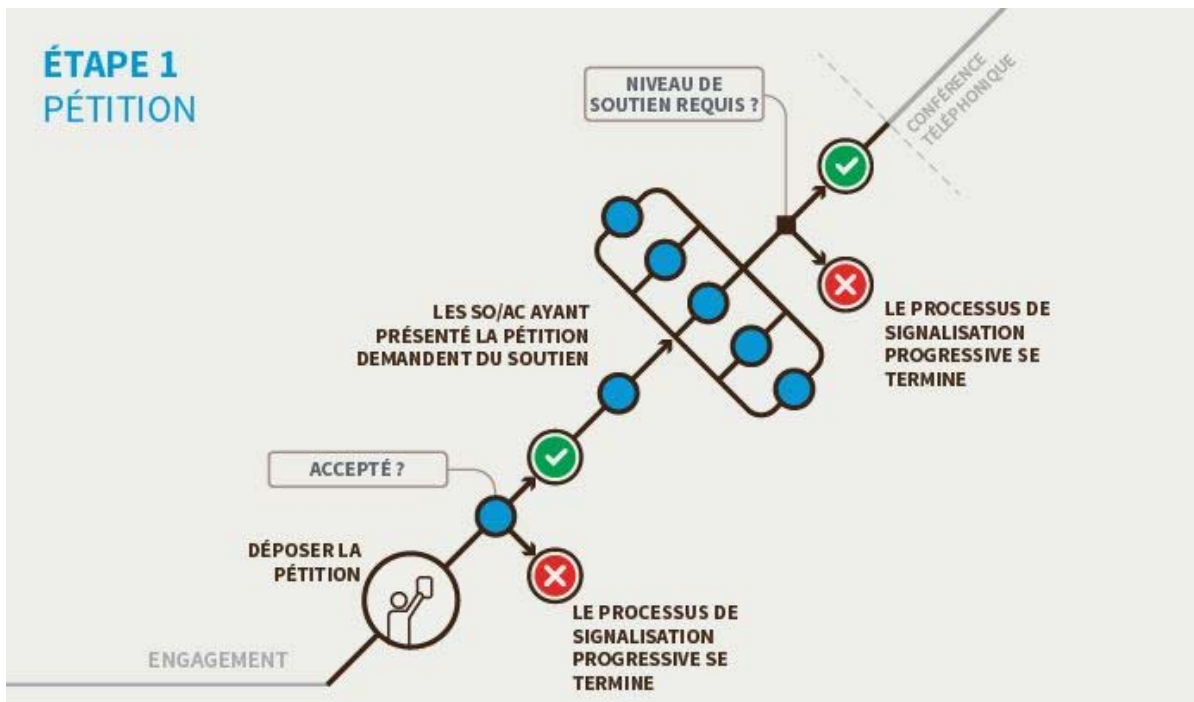
- ⦿ La communauté habilitée informera le Conseil d'administration de sa décision.
-

35 **Le pouvoir de destituer des membres individuels du Conseil d'administration**

- 36 Le pouvoir proposé visant à destituer des administrateurs individuels de l'ICANN permettrait de destituer un administrateur avant la fin de son mandat. Cette mesure a été officiellement réclamée par le CWG-Supervision. Actuellement, le pouvoir de destituer des administrateurs individuels relève uniquement de la compétence du Conseil d'administration, conformément aux Statuts en vigueur.
- 37 Étant donné que les administrateurs de l'ICANN peuvent être nommés de deux façons différentes, soit par une organisation de soutien ou un comité consultatif, soit par le Comité de nomination (NomCom), les processus de destitution pour chaque type de directeur seront donc différents.
- 38 Lorsque la SO / l'AC de nomination estime qu'il y a un problème substantiel avec l'administrateur qu'elle/il a désigné, elle/il peut recourir au processus d'intervention progressive afin de déterminer si la destitution de l'administrateur en question est souhaitable. Il faut noter que ce processus ne peut être utilisé qu'une fois au cours du mandat de l'administrateur s'il va jusqu'à la tenue d'un forum communautaire ou au-delà sans que l'administrateur soit effectivement destitué.

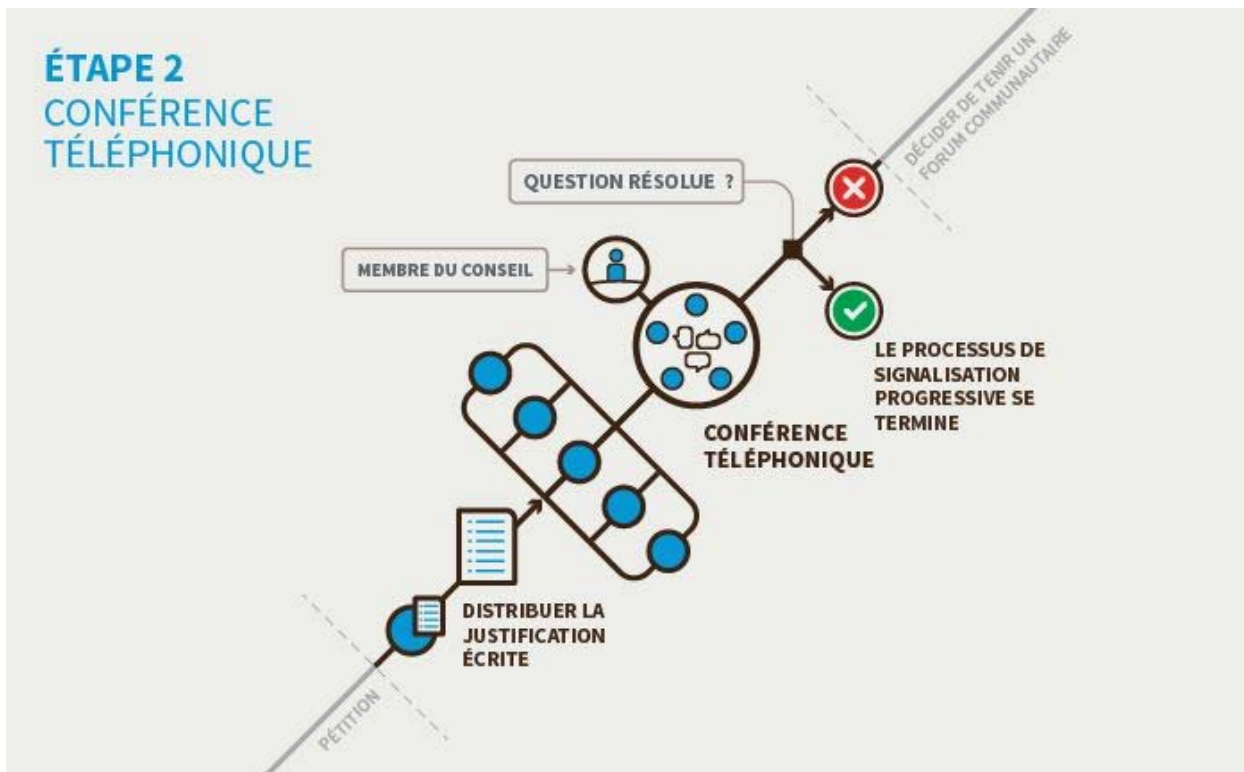
39 **ADMINISTRATEURS DESIGNES PAR LE COMITE DE NOMINATION**

- 40 **Étape 1. Déclencher la révocation d'un administrateur de l'ICANN par le biais d'une pétition communautaire (15 jours à compter de la publication de la pétition originale).**



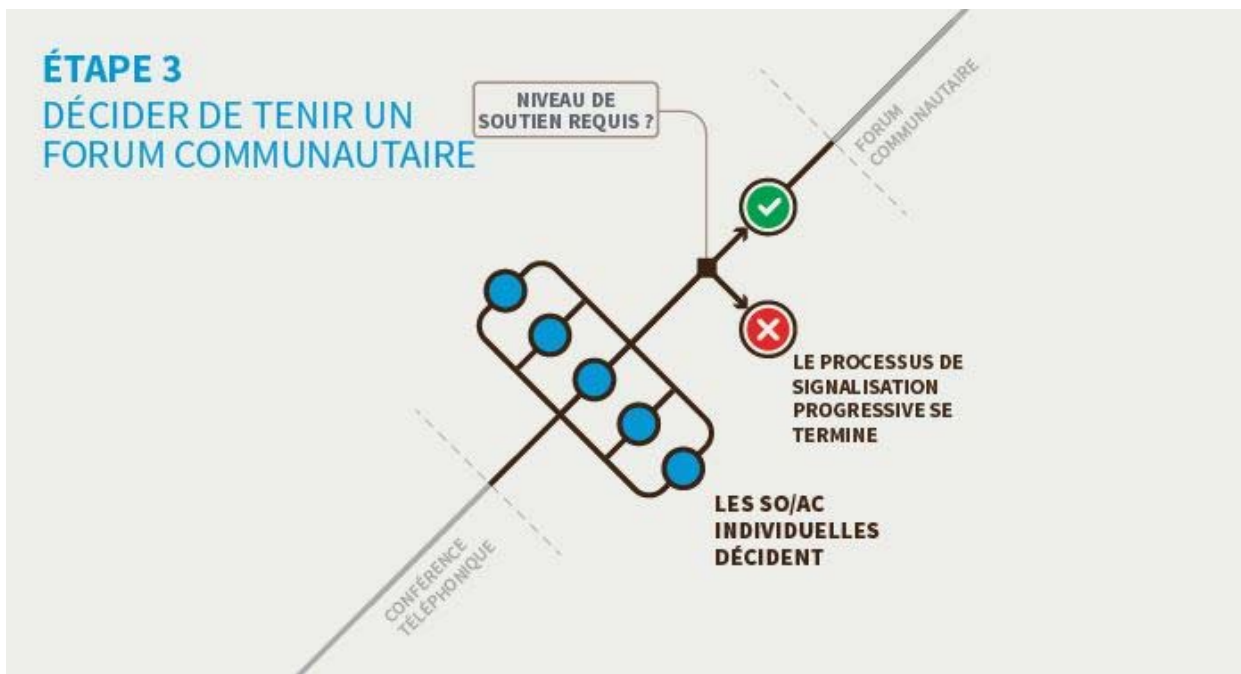
- ⊙ Commencer une pétition dans une organisation de soutien ou comité consultatif
- ⊙ Toute personne peut présenter une pétition comme une première étape pour utiliser un pouvoir de la communauté.
- ⊙ Pour que la pétition soit acceptée, l'organisation de soutien ou le comité consultatif, conformément à ses propres mécanismes, doit accepter la pétition
- ⊙ Si l'organisation de soutien ou le comité consultatif n'approuve pas la pétition dans les 15 jours le processus d'intervention progressive se termine.
- ⊙ Dans le cas contraire, le traitement de la pétition se poursuit.
- ⊙ La SO / l'AC qui a approuvé la pétition contacte les autres SO/AC pour leur demander de soutenir la pétition en vue d'organiser une conférence téléphonique au cours de laquelle l'ensemble de la communauté pourra aborder la question. Au moins une organisation de soutien et / ou un comité consultatif supplémentaire doit prendre en charge la pétition (2 au minimum) pour organiser une conférence téléphonique
- ⊙ Si un minimum de deux organisations de soutien ou comités consultatifs donne son soutien à la pétition dans les 15 jours, une conférence téléphonique est organisée
- ⊙ Si ces conditions ne sont pas remplies, le processus d'intervention progressive prend fin.

41 **Étape 2. Conférence téléphonique (7 jours pour organiser et tenir la conférence à compter de la date à laquelle l'appel a été décidé)**



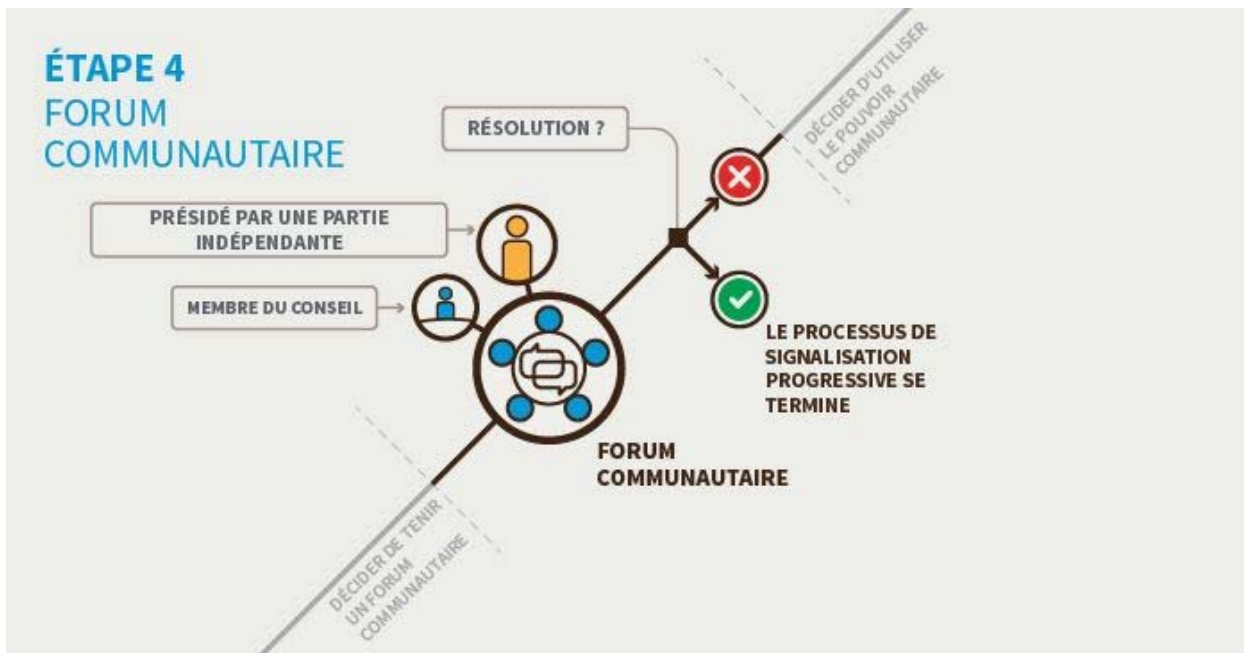
- ⦿ Les organisations de soutien et / ou les comités consultatifs qui font la pétition devront distribuer une justification écrite pour exercer le pouvoir de la communauté en vue de la conférence téléphonique. N'importe quel(le) SO/AC peut faire part de ses réflexions préliminaires ou questions par écrit avant la tenue de la conférence par le biais d'une liste de diffusion archivée créée spécialement.
- ⦿ L'ICANN organise une conférence téléphonique ouverte pour tous les participants intéressés et offrira des services de soutien. L'administrateur de l'ICANN faisant l'objet de la pétition est invité et tenu d'assister à la conférence, et doit être prêt à répondre à certaines questions.
- ⦿ Si la communauté et lui parviennent à résoudre le problème pendant la conférence téléphonique, le processus d'intervention progressive prend fin.
- ⦿ Dans le cas contraire, la communauté doit décider si elle souhaite organiser un forum communautaire.

42 **Étape 3. Décision de tenir un Forum communautaire (7 jours à partir de la fin de la conférence téléphonique)**



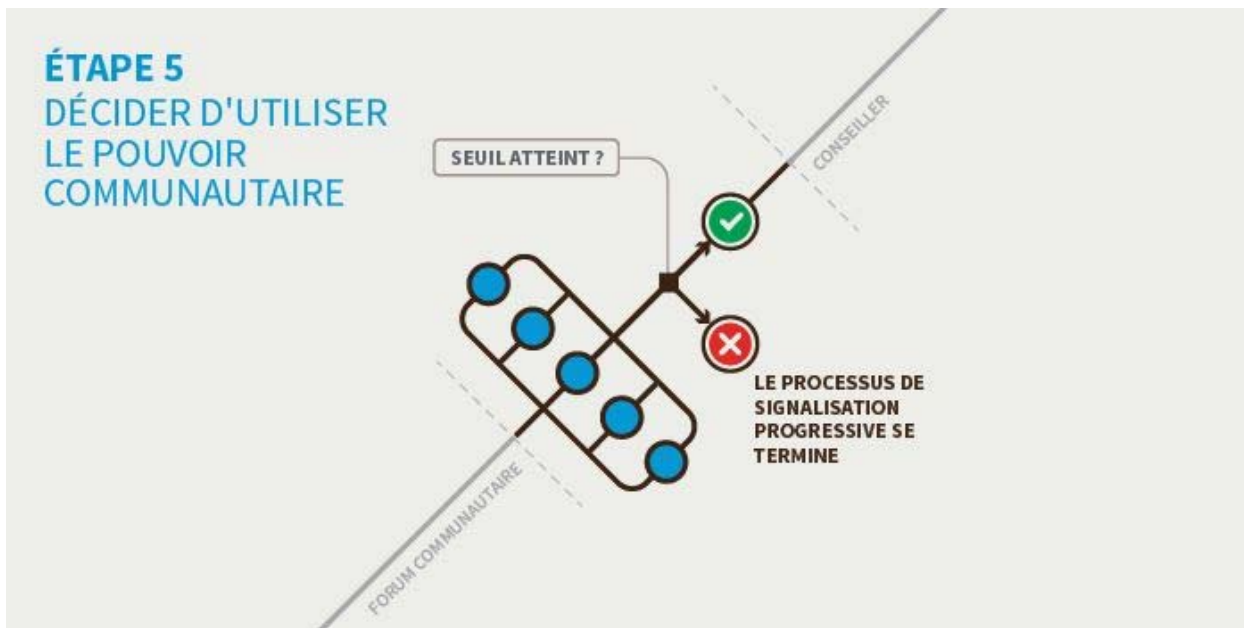
- ⦿ Si la communauté et l'administrateur concerné ne parviennent pas à résoudre le problème, les SO/AC doivent décider s'ils souhaitent organiser un forum communautaire. Cet événement se tiendra sur un jour ou deux, possiblement en face-à-face. À cette occasion, la communauté de l'ICANN pourra examiner en détail le problème survenu entre elle et l'administrateur, ainsi que les potentielles mesures de résolution.
- ⦿ Si deux SO ou AC, ou plus, soutiennent la tenue d'un forum communautaire, celui-ci est organisé dans un délai de sept jours.
- ⦿ Si la proposition d'organiser un forum communautaire n'obtient pas le soutien nécessaire dans les 7 jours, le processus d'intervention progressive se termine

43 **Étape 4. Tenue d'un forum communautaire (15 jours pour organiser et tenir l'événement à partir de la date dans laquelle la décision a été prise)**



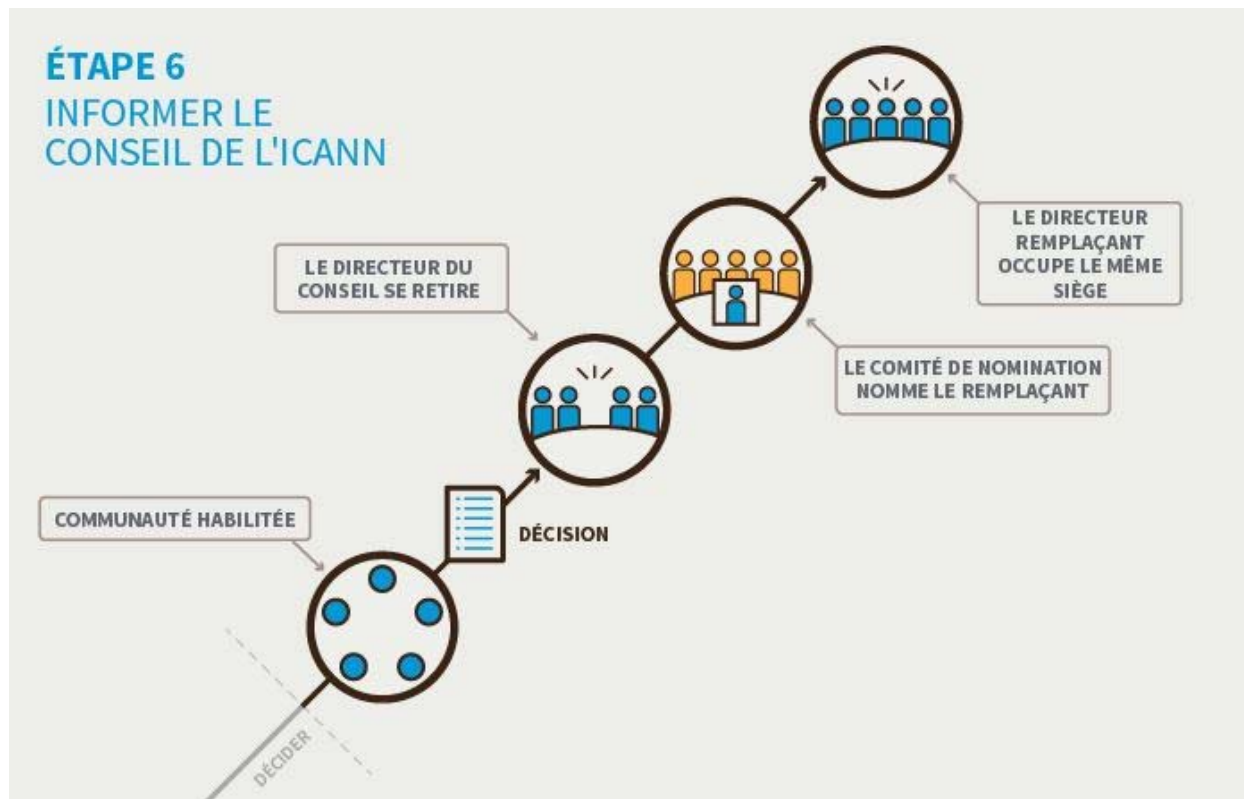
- ⊙ Les parties prenantes devraient participer à cet événement uniquement à distance, en assistant à des téléconférences et des réunions via Adobe Connect pendant un ou deux jours maximum. Il n'est pas prévu que les participants se rencontrent, sauf si le calendrier leur permet d'assister à une réunion programmée par l'ICANN.
- ⊙ Le forum communautaire serait ouvert à tous les participants intéressés et l'ICANN fournira des services de soutien. L'administrateur de l'ICANN faisant l'objet de la pétition est invité et tenu d'assister à la conférence, et doit être prêt à répondre à certaines questions.
- ⊙ L'objectif du forum communautaire est le partage d'informations (les fondements de la pétition, etc.) et exprimer les points de vue de la communauté sur la pétition. En conséquence, toute organisation de soutien ou comité consultatif peut distribuer par écrit son point de vue préliminaire sur l'exercice de ce pouvoir de la communauté
- ⊙ Le forum communautaire ne prendra pas des décisions et ne cherchera pas le consensus. Il ne décidera pas d'avancer la pétition jusqu'à l'étape de décision. Cette décision est du ressort des organisations de soutien et / ou des comités consultatifs et elle sera prise après le forum
- ⊙ Le forum communautaire devrait être géré / modéré d'une manière juste et neutre
- ⊙ Au cas où les organisations de soutien ou les comités consultatifs pertinents estimeraient qu'il est nécessaire de continuer les délibérations, une deuxième et troisième sessions du forum communautaire pourraient être organisées
- ⊙ Le personnel fera l'enregistrement du/des forum/s qu'il rendra disponible au public, y compris toutes les présentations écrites
- ⊙ Si la communauté et l'administrateur concerné parviennent à résoudre le problème pendant la conférence téléphonique, le processus d'intervention progressive prend fin. Il faut noter qu'au-delà de cette étape, ce processus ne pourra plus être utilisé à l'avenir par la communauté pour destituer l'administrateur en question avant la fin de son mandat.
- ⊙ Si la communauté et l'administrateur concerné ne parviennent pas à résoudre le problème, la communauté doit décider si elle souhaite organiser un forum communautaire.

44 **Étape 5. Décision d'utiliser un pouvoir de la communauté comme une Communauté habilitée (quinze jours à compter de la conclusion du forum de la communauté)**



- ⊙ Si durant ces 15 jours, **trois** SO et / ou AC, ou plus, apportent leur soutien, et pas plus d'un(e) SO / AC présente une objection, l'électeur unique exerce son pouvoir. La communauté publiera également une explication de la raison pour laquelle elle a choisi de le faire. L'explication publiée peut refléter les différents motifs sous-jacents
- ⊙ Si la proposition d'exercer un pouvoir communautaire en tant que communauté habilitée n'obtient pas le soutien nécessaire dans les 15 jours, le processus d'intervention progressive prend fin.

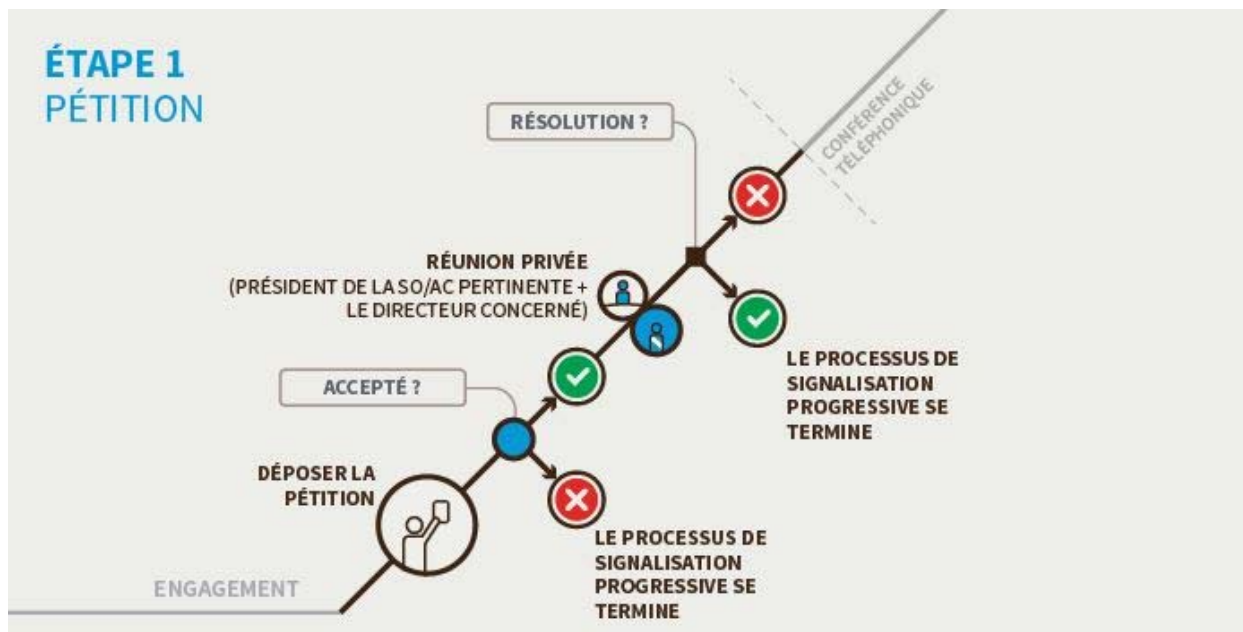
45 **Étape 6. Informer le Conseil de l'ICANN (1 jour)**



- ⊙ Si la communauté habilitée décide d'exercer son pouvoir, elle en informe le Conseil d'administration et l'invite à se conformer à sa décision.
- ⊙ Désignation d'un remplacement
 - Le Comité de nomination peut charger l'électeur unique de désigner un nouvel administrateur. Il est prévu que le Comité de nomination modifiera ses procédures afin d'avoir plusieurs candidats « de rechange » en place.
 - Les administrateurs de remplacement rempliront le même « siège » et leur mandat conclura à la date de finalisation du mandat de l'administrateur original.

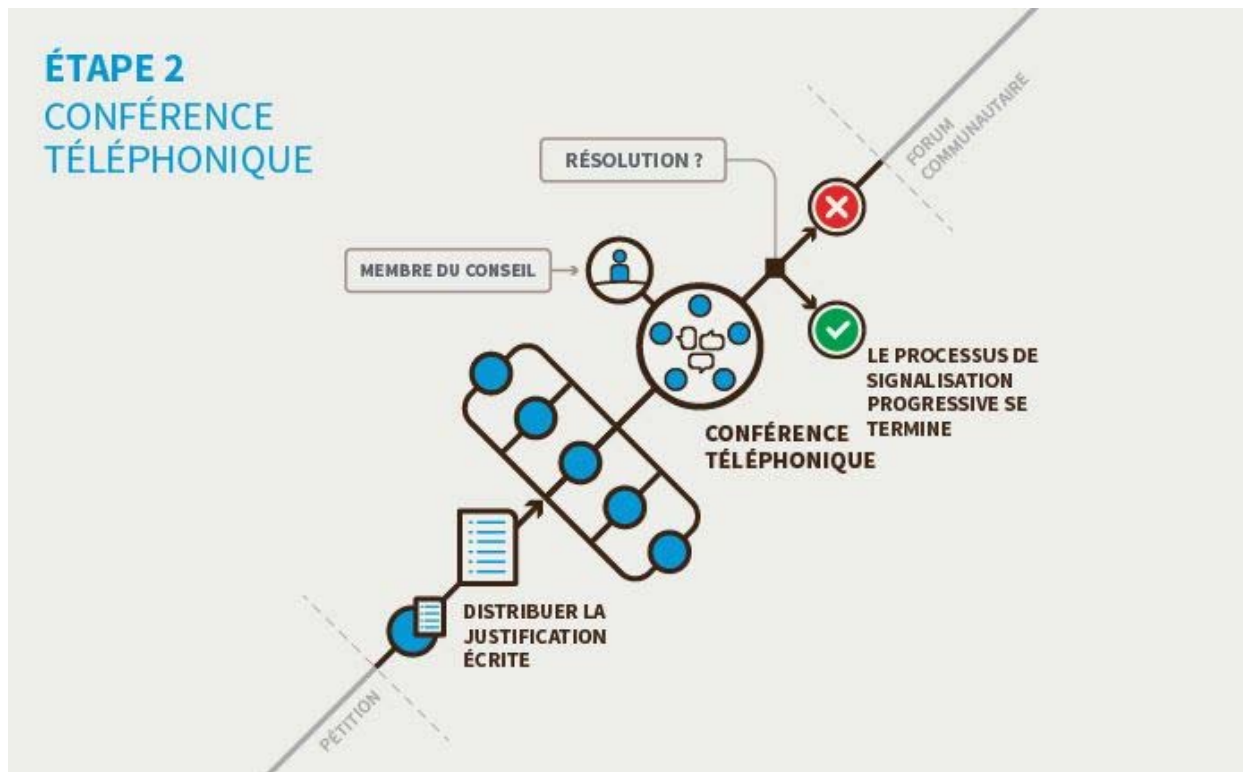
46 **ADMINISTRATEURS DESIGNÉS PAR UNE ORGANISATION DE SOUTIEN OU UN COMITÉ CONSULTATIF DE L'ICANN**

- 47 **Étape 1. Déclencher la révocation d'un administrateur de l'ICANN par le biais d'une pétition communautaire (15 jours à compter de la publication de la pétition originale).**



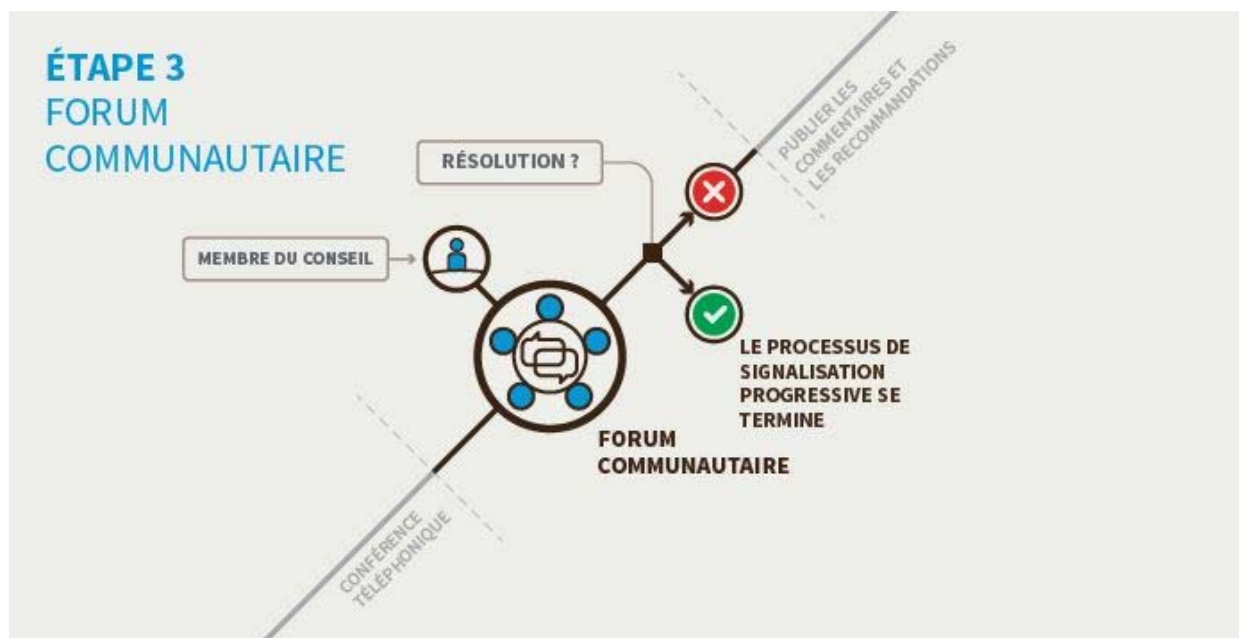
- ⊙ La demande ne peut être déposée que par l'organisation de soutien ou le comité consultatif ayant désigné l'administrateur.
- ⊙ Toute personne peut présenter une pétition comme une première étape pour utiliser un pouvoir de la communauté.
- ⊙ Pour que la pétition soit acceptée, l'organisation de soutien ou le comité consultatif, conformément à ses propres mécanismes, doit accepter la pétition
- ⊙ Si l'organisation de soutien ou le comité consultatif n'approuve pas la pétition dans les 15 jours le processus d'intervention progressive se termine
- ⊙ Si une demande est acceptée, le président du comité consultatif ou de l'organisation de soutien pertinent se réunira en privé (par téléphone ou en personne) sans tarder avec l'administrateur concerné pour discuter de la pétition approuvée. Si aucune solution n'est trouvée, l'organisation de soutien ou le comité consultatif programmera une conférence téléphonique dans les 7 jours de l'acceptation de la pétition.

48 **Étape 2. Conférence téléphonique (7 jours à compter de la décision d'organiser cet événement).**



- ⦿ La SO et/ou l'AC à l'origine de la pétition doit communiquer par écrit les raisons pour lesquelles elle/il exerce ce pouvoir communautaire avant la tenue de la conférence téléphonique. N'importe quel(le) SO/AC peut faire part de ses réflexions préliminaires ou questions par écrit avant la tenue de la conférence par le biais d'une liste de diffusion archivée créée spécialement.
- ⦿ L'ICANN organise une conférence téléphonique ouverte pour tous les participants intéressés et offrira des services de soutien. L'administrateur de l'ICANN faisant l'objet de la pétition est invité et tenu d'assister à la conférence, et doit être prêt à répondre à certaines questions.
- ⦿ Si la communauté et lui parviennent à résoudre le problème pendant la conférence téléphonique, le processus d'intervention progressive prend fin.
- ⦿ Dans le cas contraire, l'organisation d'un forum communautaire est automatiquement prévue.

49 **Étape 3. Tenue d'un forum communautaire (15 jours pour organiser et tenir l'événement à partir de la date dans laquelle la décision a été prise)**



- ⊙ Les parties prenantes devraient participer à cet événement uniquement à distance, en assistant à des téléconférences et des réunions via Adobe Connect pendant un ou deux jours maximum. Il n'est pas prévu que les participants se rencontrent, sauf si le calendrier leur permet d'assister à une réunion programmée par l'ICANN. Le forum communautaire serait ouvert à tous les participants intéressés et l'ICANN fournira des services de soutien. L'administrateur de l'ICANN faisant l'objet de la pétition est invité et tenu d'assister à la conférence, et doit être prêt à répondre à certaines questions.
- ⊙ L'objectif du forum communautaire est le partage d'informations (les fondements de la pétition, etc.) et exprimer les points de vue de la communauté sur la pétition. En conséquence, toute organisation de soutien ou comité consultatif peut distribuer par écrit son point de vue préliminaire sur l'exercice de ce pouvoir de la communauté
- ⊙ Le forum communautaire ne prendra pas des décisions et ne cherchera pas le consensus. Il ne décidera pas d'avancer la pétition jusqu'à l'étape de décision. Cette décision est du ressort des organisations de soutien et / ou des comités consultatifs et elle sera prise après le forum
- ⊙ Le forum communautaire doit être géré / modéré d'une manière juste et neutre **et aucun représentant de l'organisation de soutien ou du comité consultatif électeur ne peut y participer.**
- ⊙ Au cas où les organisations de soutien ou les comités consultatifs pertinents estimeraient qu'il est nécessaire de continuer les délibérations, une deuxième et troisième sessions du forum communautaire pourraient être organisées
- ⊙ Le personnel fera l'enregistrement du/des forum/s qu'il rendra disponible au public, y compris toutes les présentations écrites
- ⊙ Si la communauté et l'administrateur concerné parviennent à résoudre le problème pendant la conférence téléphonique, le processus d'intervention progressive prend fin. Il faut noter qu'au-delà de cette étape, ce processus ne pourra plus être utilisé à l'avenir par la communauté pour destituer l'administrateur en question avant la fin de son mandat.

- ⊙ Si la communauté et l'administrateur concerné ne parviennent pas à résoudre le problème, la communauté doit décider si elle souhaite organiser un forum communautaire.
 - Dans les sept jours suivant la fin du forum communautaire, son président lance officiellement un appel à commentaires et recommandations à la communauté. Les contributions reçues sont envoyées à l'AC/SO concerné(e) et rendues publiques.
-

50 **Étape 4. publication des commentaires et des recommandations des organisations de soutien et / ou des comités consultatifs (7 jours)**

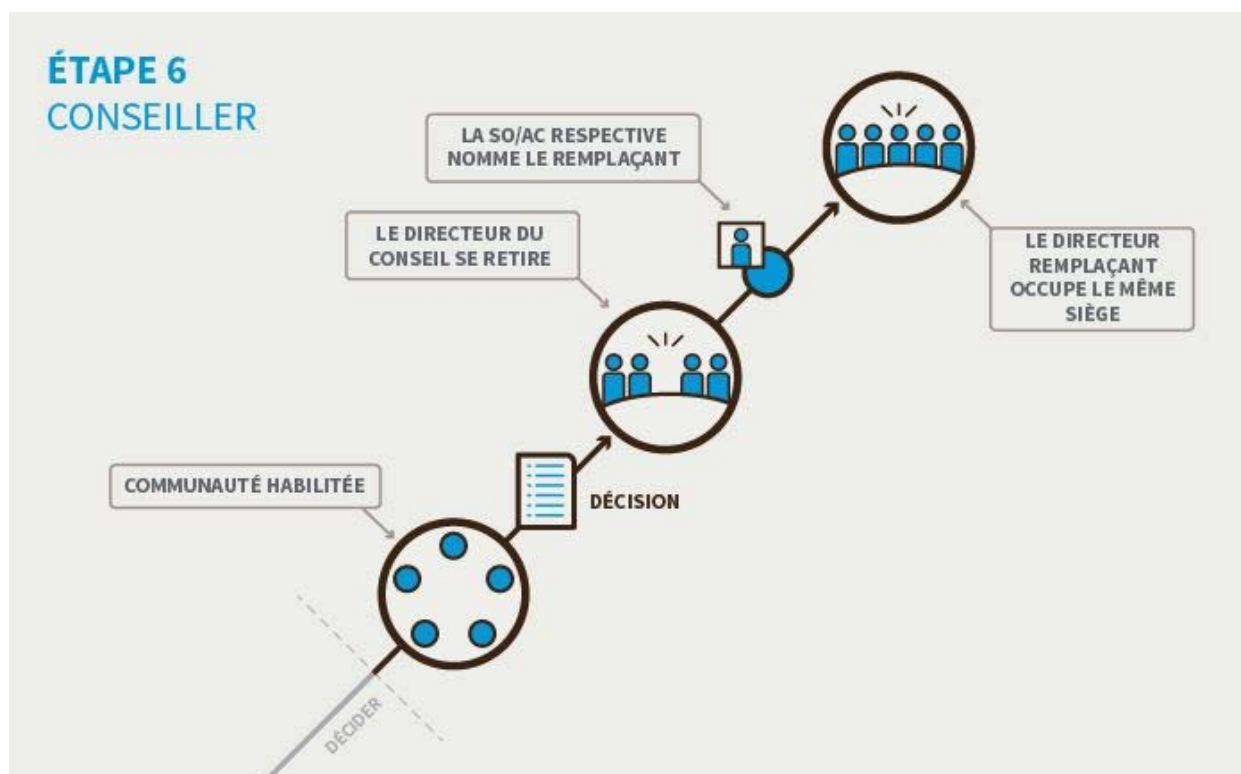


51 **Étape 5. Décision d'exercer un pouvoir de la communauté en tant que communauté habilitée (7 jours après l'issue de la période de consultation des SO/AC)**



- ⊙ Si durant ces sept jours, la SO ou l'AC de nomination soutient l'exercice de ce pouvoir, l'Électeur unique exerce son pouvoir. La SO / l'AC doit également faire part de ses motivations.
- ⊙ Si l'organisation de soutien ou le comité consultatif électeur n'approuve pas l'exercice de ce pouvoir dans les sept jours, le processus d'intervention progressive se termine

52 **Étape 6. Informer le Conseil de l'ICANN (1 jour)**



- ⊙ Si la communauté habilitée décide d'exercer son pouvoir, elle en informe le Conseil d'administration et l'invite à se conformer à sa décision.
 - ⊙ Désignation d'un remplacement
 - L'organisation de soutien ou le comité consultatif respectif est responsable de désigner une personne pour occuper le poste vacant du Conseil de l'ICANN par le biais de son processus habituel (tel qu'énoncé dans le chapitre VI, article 12.1 des statuts constitutifs).
 - Les administrateurs de remplacement rempliront le même « siège » et leur mandat conclura à la date de finalisation du mandat de l'administrateur original. Le mandat à courir des administrateurs nommés dans ces circonstances n'est pas soumis aux règles de durée normalement applicables.
-

53 **Le pouvoir de révoquer l'ensemble du Conseil d'administration de l'ICANN**

- 54 Le CCWG-Responsabilité croit qu'il peut y avoir des situations où la destitution d'administrateurs individuels du Conseil d'administration de l'ICANN peut ne pas être une réparation de responsabilité suffisante pour la communauté.
- 55 Dans les cas où la communauté considère qu'un ensemble de problèmes est devenu impossible à résoudre, la communauté peut vouloir signaler son manque de confiance au Conseil d'administration à travers une demande de destitution (c'est-à-dire limoger) l'ensemble du Conseil de l'ICANN (à l'exception du PDG qui est désigné par le Conseil d'administration). Le pouvoir de destituer un Conseil d'administration est un mécanisme d'application critique pour la communauté en vertu du modèle d'électeur unique car il peut être utilisé pour soutenir les autres pouvoirs communautaires et fournir un mécanisme de responsabilité définitif et contraignant.
- 56 En exerçant ce pouvoir, l'ensemble du Conseil de l'ICANN (à l'exception du PDG) pourrait être destitué par la communauté. Toutefois, il est peu probable que la communauté utilise ce pouvoir à la légère, et les voies de participation et d'intervention progressive sont conçues pour favoriser l'accord entre le Conseil et la communauté. Si le Conseil de l'ICANN devait être destitué, un Conseil intérimaire serait mis en place. Les administrateurs intérimaires seraient désignés à travers l'exercice du pouvoir de la communauté pour assurer la continuité.
- 57 Le CCWG-Responsabilité s'attend à ce que ce pouvoir soit exclusivement exercé en dernier recours, une fois que toutes les autres tentatives de résolution n'auront pas réussi. Étant donné que la destitution de l'ensemble du Conseil d'administration serait extrêmement perturbatrice pour l'organisation, le CCWG-Responsabilité a inclus plusieurs garanties dans le processus d'intervention progressive proposé pour s'assurer que cette décision a atteint la maturité et le niveau de soutien nécessaire avant de pouvoir être appliquée.

58 **Étape 1. Déclencher la révocation du Conseil d'administration de l'ICANN par le biais d'une pétition communautaire (15 jours à compter de la publication de la pétition originale).**

- ⊙ Commencer une pétition dans une organisation de soutien ou comité consultatif

- ⊙ Toute personne peut présenter une pétition comme une première étape pour utiliser un pouvoir de la communauté.
 - ⊙ Pour que la pétition soit acceptée, l'organisation de soutien ou le comité consultatif, conformément à ses propres mécanismes, doit accepter la pétition
 - ⊙ Si l'organisation de soutien ou le comité consultatif n'approuve pas la pétition dans les 15 jours le processus d'intervention progressive se termine
 - ⊙ Dans le cas contraire, le traitement de la pétition se poursuit.
-

59 **Étape 2. Déclencher la révocation du Conseil d'administration de l'ICANN par le biais d'une pétition communautaire, 2^e partie (15 jours à compter de la publication de la pétition originale).**

- ⊙ La SO / l'AC approuve la pétition et contacte les autres SO/AC pour leur demander de soutenir la pétition en vue d'organiser une conférence téléphonique au cours de laquelle l'ensemble de la communauté pourra aborder la question. Au moins une organisation de soutien et / ou un comité consultatif supplémentaire doit prendre en charge la pétition (2 au minimum) pour organiser une conférence téléphonique
 - ⊙ Si un minimum de deux organisations de soutien ou comités consultatifs donne son soutien à la pétition dans les 15 jours, une conférence téléphonique est organisée
 - ⊙ Si ces conditions ne sont pas remplies, le processus d'intervention progressive prend fin.
-

60 **Étape 3. Conférence téléphonique (7 jours pour organiser et tenir la conférence à compter de la date à laquelle l'appel a été décidé)**

- ⊙ Les organisations de soutien et / ou les comités consultatifs qui font la pétition devront distribuer une justification écrite pour exercer le pouvoir de la communauté en vue de la conférence téléphonique. N'importe quel(le) SO/AC peut faire part de ses réflexions préliminaires ou questions par écrit avant la tenue de la conférence par le biais d'une liste de diffusion archivée créée spécialement.
 - ⊙ L'ICANN organise une conférence téléphonique ouverte pour tous les participants intéressés et offrira des services de soutien. Le Conseil d'administration est invité et tenu d'assister à la conférence, et doit être prêt à répondre à certaines questions.
 - ⊙ Si la communauté et lui parviennent à résoudre le problème pendant la conférence téléphonique, le processus d'intervention progressive prend fin.
 - ⊙ Dans le cas contraire, la communauté doit décider si elle souhaite organiser un forum communautaire.
-

61 **Étape 4. Décision de tenir un Forum communautaire (7 jours à partir de la fin de la conférence téléphonique)**

- ⊙ Si la communauté et le Conseil d'administration ne parviennent pas à résoudre le problème lors de la conférence téléphonique, les SO et/ou les AC doivent décider s'ils souhaitent organiser un forum communautaire. Cet événement se tiendra sur un jour ou deux,

possiblement en personne. À cette occasion, la communauté de l'ICANN pourra examiner en détail le problème survenu entre elle et l'administrateur, ainsi que les potentielles mesures de résolution.

- ⊙ Si trois ou plusieurs organisations de soutien ou comités consultatifs donnent leur soutien à la tenue d'un forum communautaire, celui-ci sera organisé dans un délai de 7 jours
 - ⊙ Si la proposition d'organiser un forum communautaire n'obtient pas le soutien nécessaire dans les 7 jours, le processus d'intervention progressive se termine
-

62 **Étape 5. Organiser un forum communautaire**

- ⊙ L'exercice du pouvoir de révocation de l'ensemble du Conseil d'administration nécessite une réunion en face-à-face. Les trois SO ou AC, ou plus, qui ont approuvé l'organisation du forum communautaire décident si cet événement peut attendre la réunion suivante programmée par l'ICANN ou si les participants doivent être convoqués à une réunion extraordinaire. Dans les deux cas, les SO/AC ayant réclamé le forum communautaire doivent publier la date de l'événement, qui n'est pas soumise au délai de 15 jours. Le forum communautaire est considéré comme terminé à la fin de la réunion en face-à-face.
 - ⊙ Le forum communautaire serait ouvert à tous les participants intéressés et l'ICANN fournira des services de soutien. Le Conseil d'administration est invité et tenu d'assister au forum, et doit être prêt à répondre à certaines questions.
 - ⊙ L'objectif du forum communautaire est le partage d'informations (les fondements de la pétition, etc.) et exprimer les points de vue de la communauté sur la pétition. En conséquence, toute organisation de soutien ou comité consultatif peut distribuer par écrit son point de vue préliminaire sur l'exercice de ce pouvoir de la communauté
 - ⊙ Le forum communautaire ne prendra pas des décisions et ne cherchera pas le consensus. Il ne décidera pas d'avancer la pétition jusqu'à l'étape de décision. Cette décision est du ressort des organisations de soutien et / ou des comités consultatifs et elle sera prise après le forum
 - ⊙ Le forum communautaire devrait être géré / modéré d'une manière juste et neutre
 - ⊙ Au cas où les organisations de soutien ou les comités consultatifs pertinents estiment qu'il est nécessaire de continuer les délibérations, une deuxième et troisième sessions du forum communautaire pourraient être organisées
 - ⊙ Le personnel fera l'enregistrement du/des forum/s qu'il rendra disponible au public, y compris toutes les présentations écrites
 - ⊙ Si la communauté habilitée et le Conseil d'administration parviennent à résoudre le problème pendant le forum communautaire, le processus d'intervention progressive prend fin.
 - ⊙ Dans le cas contraire, la communauté doit décider si elle souhaite prendre d'autres mesures.
-

63 **Étape 6. Décision d'utiliser un pouvoir de la communauté comme une Communauté habilitée (quinze jours à compter de la conclusion du forum de la communauté)**

- ⊙ Si durant ces 15 jours, **quatre** SO et/ou AC, ou plus, apportent leur soutien, et pas plus d'un(e) SO/AC soumet une objection, l'Électeur unique exerce son pouvoir. La communauté

publiera également une explication de la raison pour laquelle elle a choisi de le faire. L'explication publiée peut refléter les différents motifs sous-jacents

- ⊙ Si la proposition d'exercer un pouvoir communautaire en tant que communauté habilitée n'obtient pas le soutien nécessaire dans les 15 jours, le processus d'intervention progressive prend fin.

64 **Étape 7. Informer le Conseil de l'ICANN (1 jour)**

- ⊙ Si la communauté habilitée décide d'exercer son pouvoir, elle en informe le Conseil d'administration et l'invite à se conformer à sa décision.
- ⊙ Désignation d'un remplacement
 - Le Comité de nomination peut charger l'électeur unique de désigner un nouvel administrateur. Il est prévu que le Comité de nomination modifiera ses procédures afin d'avoir plusieurs candidats « de rechange » en place.
 - Les administrateurs de remplacement rempliront le même « siège » et leur mandat conclura à la date de finalisation du mandat de l'administrateur original.

65 **Conseil intérimaire**

Le CCWG-Responsabilité propose d'ajouter un statut constitutif qui stipule que si le Conseil d'administration est destitué le Conseil intérimaire sera en place seulement pendant le temps nécessaire pour le processus de sélection et d'élection du nouveau Conseil d'administration. Les organisations de soutien, les comités consultatifs et le comité de nomination mettront au point des processus de remplacement assurant que le Conseil intérimaire ne sera pas en place pendant plus de 120 jours. Le Conseil intérimaire aura les mêmes pouvoirs et devoirs que le Conseil qu'il remplace. Il est essentiel pour la continuité opérationnelle de l'ICANN d'avoir un Conseil d'administration en place à tout moment et cela constitue une exigence légale.

- 66 Les statuts constitutifs de l'ICANN préciseront que, sauf dans des circonstances où les décisions urgentes sont nécessaires pour protéger la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS, le Conseil intérimaire consultera avec la communauté par le biais des dirigeants de l'organisation de soutien et du comité consultatif avant de prendre des décisions importantes. Le cas échéant, le Conseil intérimaire consultera également à travers le forum communautaire de l'ICANN avant de prendre des mesures qui constitueraient des modifications substantielles à la stratégie de l'ICANN, à ses politiques ou à sa gestion, y compris le remplacement du Président-directeur général en exercice.

67 **Le pouvoir de lancer un processus communautaire de révision indépendante**

- 68 Un processus de révision indépendante de la communauté peut être lancé pour des raisons autres que l'application d'une décision telle que décrite dans la recommandation 2 : habiliter la communauté à travers le consensus : engager, intervenir progressivement, appliquer. Ce peut notamment être le cas en vue de demander à l'ICANN de fournir certains documents, conformément au droit d'inspection.
- 69 Un tel processus peut ainsi être lancé afin d'atteindre un des objectifs suivants :

- entendre et répondre aux revendications faisant état que l'ICANN, par le biais de son Conseil d'administration ou de son personnel, a agi (ou omis d'agir) contrairement à ses Statuts (y compris en cas de violation des Statuts résultant de mesures prises en réaction à un avis / une contribution de la part d'un AC ou d'une SO) ;
- harmoniser des décisions contradictoires prises par des « panels d'experts » dans le cadre d'un processus spécifique ; et
- entendre et répondre aux revendications concernant les droits de la communauté habilitée en vertu des Statuts de l'ICANN (soumis aux seuils de vote).

70 Les processus de signalisation progressive et d'application pour rejeter le budget des fonctions IANA sont détaillés dans la recommandation 2 : habiliter la communauté à travers le consensus : engager, intervenir progressivement, appliquer.

71 **Le pouvoir de rejeter les décisions du Conseil d'administration relatives aux révisions des fonctions IANA, y compris le déclenchement de la séparation de l'IANA après-transition.**

72 La révision des fonctions IANA, la révision spéciale des fonctions IANA et le Groupe de travail intercommunautaire sur la séparation sont des structures dont l'inscription dans les Statuts fondamentaux est réclamée par le CWG-Supervision au CCWG-Responsabilité, afin de superviser les activités de l'opérateur des fonctions IANA. Par conséquent, ces structures seront intégrées à l'ICANN et bon nombre de leurs recommandations devront être approuvées par le Conseil d'administration avant d'être mises en œuvre (par ex. : modification de la Déclaration de travail de l'opérateur des fonctions IANA). Le CWG-Supervision estime qu'il est essentiel que les recommandations de ces différents organes soient respectées par le Conseil d'administration, et par conséquent, a demandé au CCWG-Responsabilité de fournir des mécanismes assurant leur mise en œuvre.²

73 Les processus de signalisation progressive et d'application pour rejeter le budget des fonctions IANA sont détaillés dans la recommandation 2 : habiliter la communauté à travers le consensus : engager, intervenir progressivement, appliquer.

4. Modifications de la « Deuxième proposition préliminaire sur les recommandations de la piste de travail 1 »

74 Les pouvoirs n'ont pas changé depuis la Deuxième proposition préliminaire. Les mécanismes d'utilisation (tel que décrits dans la recommandation 2 : habiliter la communauté à travers le consensus : engager, intervenir progressivement, appliquer.

² Pour en savoir plus, consultez le [Rapport final du CWG-Supervision](#).

5. Dans quelle mesure cela répond aux exigences du CWG-Supervision ?

- Le pouvoir de rejeter le budget ou les plans stratégiques / opérationnels de l'ICANN correspond directement à l'exigence suivante du CWG-Supervision – Budget de l'ICANN : droits de la communauté concernant l'élaboration et l'examen du budget de l'ICANN
- Le pouvoir de destituer les administrateurs de l'ICANN individuellement et le pouvoir de révoquer directement l'ensemble du **Conseil de l'ICANN** répond à l'exigence du CWG-Supervision - Conseil de l'ICANN : droits de la communauté quant à la capacité de nommer/destituer les administrateurs du Conseil de l'ICANN et de révoquer l'ensemble du Conseil
- Le pouvoir d'approuver des modifications aux statuts fondamentaux est directement lié à l'exigence suivante du CWG-Supervision - **Statuts fondamentaux** : tous les mécanismes qui précèdent sont à prévoir dans les statuts constitutifs de l'ICANN comme des statuts fondamentaux.

6. Dans quelle mesure cela répond aux critères de la NTIA ?

75 **Soutenir et renforcer le modèle multipartite**

- Décentraliser le pouvoir au sein de l'ICANN via une communauté « habilitée ».
- Créer un Forum communautaire pour s'assurer que toutes les voix et tous les points de vue soient entendus avant l'exécution d'un pouvoir communautaire. Recommander une procédure où tous soient invités à participer aux processus de consultation avant de concevoir le document qui sera soumis au débat.
- Conserver un système de prise de décision basé sur le consensus plutôt que sur le vote.

76 **Préserver la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS de l'Internet**

- Concevoir des pouvoirs communautaires associés à un processus d'intervention progressive défini.
- Le processus d'intervention progressive à étapes associé au processus d'intervention progressive évite des mesures uniques et promeut une approche de conciliation.
- Le processus d'intervention progressive comprend des seuils élevés afin de recourir à des mesures de reddition de comptes reposant sur le consensus de l'ensemble de la communauté. Ce processus offre des garanties pour éviter qu'un(e) SO/AC dépose une pétition de rejet en vue de nuire au budget d'un(e) autre SO/AC, en veillant à ce qu'aucun(e) AC/SO ne puisse exercer seul(e) un pouvoir ou en bloquer l'exercice.

77 **Répondre aux besoins et aux attentes des clients et des partenaires des services IANA au niveau mondial**

- Comprend des délais limités, des processus transparents et des seuils correspondant afin de conserver une viabilité opérationnelle.
-

78 **Préserver le caractère ouvert de l'Internet.**

- Mettre en place un forum communautaire public afin de garantir que toutes les voix et opinions soient entendues avant l'exercice d'un pouvoir communautaire.
 - Conserver une politique de participation ouverte au sein des SO/AC de l'ICANN.
 - Le processus d'intervention progressive implique la possibilité d'organiser un forum communautaire auquel toutes les parties prenantes pourront participer. Par ailleurs, toutes peuvent prendre part au processus de consultation lancé pour élaborer ces documents clés.
-

79 **La NTIA n'acceptera pas des propositions visant à remplacer ses fonctions par une structure dirigée par un gouvernement ou une organisation intergouvernementale.**

- Conserver un système de prise de décision basé sur le consensus plutôt que sur le vote.
 - Conserver le rôle consultatif des gouvernements au sein des SO/AC.
-